Réf. Farde e-Assemblées : 2473775

N° OJ : **145**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Asbl "Accès et Mobilité pour Tous".- Subside : 7.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2022 sous réserve de l'adoption de celui-ci par l'autorité de tutelle;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Sur propositions du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Un subside de 7.000,00 EUR est octroyé à l'ASBL "Accès et Mobilité pour Tous" (478.573.947) à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'adoption de celui-ci par l'autorité de tutelle, pour des services concernant l'accès et la mobilité pour les personnes en situation de handicap.

Annexes :